

LIBERTE

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Edition du Dimanche 06 Août 2006

Actualité

"Il y a une répression marocaine contre la conscience nationale des Sahraouis" Nicolas Quatrano, magistrat italien et membre de l'association Antigone pour la défense des droits des détenus

Par : Samar Smati

Alors que la répression marocaine des manifestations pour l'indépendance du Sahara occidental se poursuit dans les territoires sahraouis occupés, avec l'arrestation jeudi de 6 militants et la présence actuelle de 29 prisonniers politiques sahraouis dans les geôles marocaines, Nicolas Quatrano, magistrat italien et membre de l'association italienne Antigone pour la défense des droits des détenus, qui s'est rendu à El-Ayoum et Smara, apporte un éclairage particulier sur la situation dans les territoires occupés et les conditions dramatiques que vivent les détenus sahraouis et la population dans la région.



[Liberté : L'association italienne Antigone a décidé la création d'un bureau d'observation sur les prisonniers sahraouis. Pourquoi ?](#)

Nicolas Quatrano : L'association Antigone de défense des droits des détenus, qui travaille depuis plus de vingt ans en Italie sur le monde carcéral et les conditions de détention, a décidé d'organiser un bureau d'observation spécialement sur la condition des prisonniers sahraouis. Ce bureau n'est pas encore créé, mais il est en voie de l'être. Le suivi et la présence des observateurs internationaux lors des procès de prisonniers sahraouis sont importants. Nous avons remarqué que les premiers procès contre les militants sahraouis avaient abouti à des condamnations très fortes. Par la suite, avec la présence des observateurs étrangers, les condamnations sont devenues plus légères. D'où l'importance de la présence des observateurs étrangers.

[Vous vous êtes rendu dans les territoires sahraouis. Dans quelles circonstances se déroulait votre déplacement ?](#)

Je me suis rendu avec un avocat et un journaliste français à El-Ayoum et Smara pour assister aux procès des militants sahraouis qui devaient se tenir le 25 avril dernier, dont ceux de Brahim Dahane et Brahim Sabbar (président et secrétaire général de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits humains, ndlr). Nous sommes arrivés à El-Ayoum le 24 avril. Nous avons trouvé une situation très particulière puisque le 22 avril, le roi du Maroc avait gracié 42 prisonniers sahraouis. Les procès avaient été annulés et les prisonniers libérés. Nous avons rencontré quelques-uns à El-Ayoum et Smara. Les familles des détenus ont organisé des fêtes pour ces libérations qui sont devenues des manifestations pour la libération du Sahara occidental. La police marocaine est intervenue en arrêtant, blessant des manifestants et en saccageant des maisons. Nous avons vu les femmes blessées et les maisons saccagées. Nous avons discuté avec beaucoup de militants sahraouis qui ont témoigné de la répression marocaine, de la torture dans la Cárceel Negra d'El-Ayoum (prison noire, ndlr), des détentions illégales et de la violation des droits humains. Il y avait 42 prisonniers libérés à la faveur de la grâce ; après les manifestations, la police marocaine a arrêté 102 Sahraouis.

[Vous êtes magistrat et vous utilisez quand même un mot assez fort. Celui de la torture...](#)

Je parle de torture parce que j'ai reçu des témoignages sur les tortures des femmes et des hommes sahraouis. J'ai vu également les signes de brutalité et de frappe sur les militants. J'ai même vu des manifestations pacifiques sur des enregistrements vidéo. Beaucoup de militants sahraouis m'ont déclaré que leur choix est le pacifisme intégral, une lutte pacifique démocratique. Il n'y a pas de violence, pas de terrorisme, rien de tout cela. Il y a une répression marocaine contre la manifestation de pensée, contre la volonté déclarée d'être indépendant, contre la conscience nationale des Sahraouis. C'est terrible, les militants sont arrêtés, blessés seulement parce qu'ils manifestent leur volonté d'être indépendants. Il leur est même interdit d'afficher des banderoles. C'est une répression contre les idées. La conscience humaine ne peut supporter et accepter que les idées soient interdites.

[Les militants sahraouis dénoncent les conditions de détention dans la Cárcel Negra d'El-Ayoun. Que pouvez-vous en dire ?](#)

La Cárcel Negra était la prison de la domination espagnole, elle est devenue celle de la domination marocaine. Je n'y suis jamais allé. Tout ce que je peux en dire découle des témoignages que j'ai recueillis. Ce que j'ai entendu est terrible. Les conditions de détention sont désastreuses. Il fait chaud, il n'y a pas d'eau. Il y a une promiscuité importante entre les femmes et les hommes, entre les adultes et les enfants. Des enfants de moins de 18 ans, des mineurs, se sont retrouvés à la Cárcel Negra. Il n'y a pas de droit surtout. Toutes les règles généralement admises pour la détention n'existent pas. Par contre, tout ce qui est interdit dans les règles de la détention existe. La répression décidée s'accompagne de conditions de détention inacceptables sur le plan du droit international. Mais ce ne sont que des témoignages, je n'y suis jamais allé.

[Qu'entendez-vous par conscience nationale sahraouie ?](#)

Les Sahraouis ont une véritable conscience nationale. J'ai parlé avec de nombreux Sahraouis durant mon séjour. J'ai compris qu'ils ont une conscience nationale. Les Sahraouis ont une histoire, le sentiment et la conscience d'être un seul peuple avec une culture particulière qui n'est pas assimilable à la culture marocaine. Leur histoire se lit dans les petits gestes, dans les anecdotes particulières qui forment la conscience nationale. Elle se traduit par l'idée d'être un peuple, d'être en droit d'avoir un État indépendant. Cette répression marocaine n'est malheureusement pas connue. La cause sahraouie n'est pas connue. Il faut naturellement la faire connaître encore parce qu'elle est absente du circuit médiatique. Il y a maintenant en Italie et en Europe, en général, une certaine idée de la réalité sahraouie. La tournée que vient d'effectuer la militante Aminatou Haider en Europe a permis à la presse et aux médias en Italie de s'intéresser à la cause sahraouie. Après il faut contribuer à ce que l'opinion publique connaisse la réalité de la situation au Sahara occidental. Des organisations italiennes ont décidé de s'intéresser et de s'occuper de la situation du Sahara occidental. Il y a également beaucoup d'initiatives des administrations locales, des associations et des ONG. Il faut aussi continuer le travail d'observation internationale lors des procès des militants sahraouis. La présence des observateurs est très importante. Celle-ci peut aboutir à un meilleur respect du droit et même à des condamnations plus légères. La présence internationale est importante pour contrôler et exiger le respect du droit, la tenue de procès réguliers selon la loi marocaine. Pour que les procès soient justes et non des procès politiques. Il est important d'être présent.

[Vous parlez de procès politiques. Le Maroc ne reconnaît pas ce statut aux militants sahraouis arrêtés depuis le début des manifestations. Qu'en est-il sur le plan du droit international ?](#)

L'État marocain n'accepte pas l'idée qu'il existe un problème sahraoui. Dans la presse marocaine, quand on évoque le Sahara occidental, c'est pour dire que c'est un problème artificiel créé par l'État algérien. C'est-à-dire que l'État marocain n'accepte même pas l'idée de l'existence d'une volonté d'indépendance du peuple sahraoui. Il y a une répression de la manifestation de pensée en n'acceptant pas l'idée qu'il existe un problème sahraoui. Donc les prisonniers sahraouis ne sont pas pour les Marocains des prisonniers politiques, mais des prisonniers poursuivis pour atteinte à l'ordre public ou pour détention d'armes. Nous contestons la détention d'armes, ces armes qui sont en réalité des pierres ou des cocktails Molotov dans certains cas. Pour les Marocains, les militants sahraouis ne sont pas poursuivis pour des crimes politiques, mais pour des crimes de droit commun. Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination a été reconnu par de nombreuses résolutions des Nations unies. La communauté internationale a reconnu l'existence du problème sahraoui et le droit à l'autodétermination. Il est difficile de dire quelle doit être la condition juridique du prisonnier sahraoui sur le plan du droit international. Sauf, bien sûr, qu'il ne relève pas du droit commun. On peut peut-être reconnaître la condition de prisonnier politique. Ils sont surtout des prisonniers de conscience et non pas pour des actions criminelles. Ils font des manifestations pour l'indépendance, et ce n'est pas un crime...

S. S.